

Pierre-Marie CARRE
Archevêque émérite de Montpellier
Administrateur apostolique *sede vacante* du diocèse d'AGEN

Vu : les dispositions adoptées par la Conférence des Evêques de France, relatives à la prévention des agressions sexuelles sur les mineurs et personnes vulnérables.

Toutes choses bien considérées en droit comme en fait

Article 1^{er} : Sont nommés membres de la cellule d'écoute dans le diocèse d'AGEN :

Monsieur Georges BASTIER,
Madame Sandra COUDREAU,
Madame Brigitte DARDAUD,
Monsieur Bernard PREVOST,
Mme Caroline TANDONNET.

Les actions de la cellule d'écoute seront coordonnées par Madame Brigitte DARDAUD.

Article 2 : Sont nommés membres de l'équipe de prévention des agressions sexuelles sur les mineurs et les personnes vulnérables dans le diocèse d'AGEN :

Monsieur Jean BIASIORI-POULANGES,
Madame Marie-Hélène BELOT,
Madame Marie-Noëlle DUCASSE,
Madame Nicole GUERIN,
Madame Angèle KIAM,
Madame Blandine OLIVER,
Monsieur Bernard PREVOST.

Article 3 : Les actions de l'équipe de prévention seront coordonnées par Madame Marie-Hélène BELOT, responsable de la Pastorale familiale dans le diocèse d'AGEN.

Article 4 : Chacun des membres de la cellule et de l'équipe susnommées seront tenus de garder religieusement et scrupuleusement le secret sur les personnes, les noms et les faits dont ils auront connaissance dans le cadre de leur mission.

Ils seront tenus en outre d'accomplir leur mission dans le cadre et selon les procédures prévues par la Conférence des Evêques de France.

Donné à AGEN, en l'Evêché, sous notre sceau, notre seing et le contreseing du chancelier du diocèse.
L'an de Notre Seigneur 2024, le 4 mars.

Par mandement
Abbé Christophe FONTAÛ

† Pierre-Marie CARRE
Administrateur Apostolique *sede vacante*